

<https://47.snuipp.fr/Kit-de-mobilisation-carte-scolaire>



# Kit de mobilisation carte scolaire

- Paritarisme - Carte Scolaire -

Date de mise en ligne : jeudi 5 mars 2026

Dernière mise à jour : 5 mars 2026

---

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

---

Penser à renseigner la fiche syndicale de suivi :

[plugins-dist/medias/prive/vignettes/pdf.svg](https://plugins-dist/medias/prive/vignettes/pdf.svg)

Fiche syndicale carte scolaire 2026

## Quelques informations importantes sur la carte scolaire et les actions à mener :

Construire une mobilisation : comment agir ?

### Les actions des enseignant-es

Petit rappel quant au mythe du devoir de réserve du fonctionnaire :

Pour notre part, nous considérons que si une prudence individuelle peut se comprendre, nous nous refusons à la frilosité collective. Ensemble on est plus fort-es !

#### La motion du conseil des maîtres-ses

Perdre un moyen d'enseignement c'est d'abord subir une dégradation de ses conditions de travail !

C'est aussi une, souffrance pour le personnel éjecté de son poste, faisant fi de son investissement passé dans l'école et de la préparation de son année scolaire à venir.

C'est enfin perdre des moyens pour réaliser les missions de l'école : diminution de la qualité de l'enseignement, réduction de l'aide aux élèves en difficultés, mise à mal de certains projets pédagogiques, réduction de la décharge de direction, répercussion sur le budget communal, sur les investissements prévus ou déjà engagés.....

Ainsi, la FSU-SNUipp 47 appelle les collègues à rédiger une motion du conseil des maîtres-ses pointant les difficultés provoquées par le manque de moyens décidés en carte scolaire et à l'envoyer

- à leur IEN,
- à leurs représentant-es FSU-SNUipp 47
- ainsi qu'au maire de leur commune.

<a href="https://47.snuipp.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/odt-e577b.svg">https://47.snuipp.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/odt-e577b.svg</a> <b>Motion conseil des maîtres-ses fermeture</b>	<a href="https://47.snuipp.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/odt-e577b.svg">https://47.snuipp.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/odt-e577b.svg</a> <b>Motion conseil des maîtres-ses ouverture</b>
--	--

La motion du conseil d'école ou même un conseil d'école extraordinaire avec pour seul ordre du jour : la suppression de la classe.

## Les parents peuvent organiser la riposte.

A eux de déterminer les buts et les moyens : articles dans la presse, manif, rencontre d'élus, pétition, siège de la DSDEN (lettre modèle de demande d'audience en PJ), tract,...

Si les parents décident d'occuper l'école : le-la directeur-trice prévient l'IEN.

Dans une époque médiatisée à l'extrême, nous savons toutes que les parents qui bougent se font entendre... jusqu'à l'inspection académique !

## Faire une demande d'audience à la DSDEN (Inspection académique) :

Les représentant-es FSU-SNUipp 47 peuvent accompagner toutes les délégations d'écoles composées ou non d'enseignant-es. Cela permet de savoir exactement ce qu'il s'y est dit avant de siéger aux commissions de carte scolaire (CSAD et CDEN)

Modèle de demande d'audience

<https://47.snuipp.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/odt-e577b.svg>

**Modèle de demande d'audience DSDEN pour les parents**

Les demandes d'audiences sont à envoyer par mail à la DASEN : ce.ia47 chez ac-bordeaux.fr

ATTENTION : pensez à mettre la FSU-SNUipp 47 en copie visible de ce mail.

## Créer une pétition :

En version papier en apportant des précisions sur votre situation.

Attention, sur chaque page de pétition, il est important de préciser l'objet de la pétition, les raisons motivées, qui elle concerne et à qui elle est adressée.

Il est possible de créer des pétitions en ligne (faire attention aux commentaires éventuellement injurieux...).

## Rassemblement ou manifestation devant l'école, devant la mairie, devant la circonscription :

Il arrive que des parents d'élèves et/ou les élus souhaitent organiser une manifestation, mais ne sachent pas comment procéder.

Voici la procédure :

Installation de banderoles du style « Non à la fermeture de la classe » devant l'école, affichage (voir des idées en bas de page)

Distribution de tracts.

Déclaration en préfecture

Communiquer avec la presse locale : La presse est un très bon vecteur de lutte contre les fermetures de classe. Cela permet de toucher l'opinion publique à tous les niveaux. La presse locale a souvent des sites internet affichant comment les contacter.

Les représentant-es FSU-SNUipp 47 peuvent vous aider pour effectuer les démarches.

ATTENTION au devoir de loyauté envers le service public.

En bons fonctionnaires loyaux, nous ne faisons rien : ce sont les parents qui agissent.

Enseignant-e et directeur-trice, nous pouvons par contre être interviewé-es en dehors de l'école et en dehors des heures de classes : nous avons alors le droit de nous exprimer comme citoyen-nes.

Attention :

- Ne mettez pas en cause l'administration.
- Évitez de répondre vous-même à des questions trop précises. La loi ne contraint pas un-e journaliste à citer ses sources, vous pouvez éventuellement, avec la certitude de l'anonymat, rentrer dans des détails qui vous semblent légitimes et importants si vous n'êtes pas seul à être censé en connaître l'existence.

N'hésitez pas à leur donner les coordonnées de la FSU-SNUipp 47, nous prendrons le relais, pour que vous soyez protégé-es...

Pour la FSU-SNUipp 47, les mesures de carte scolaire ne peuvent pas se prendre du seul point de vue arithmétique, par le seul prisme des effectifs.

Il est indispensable de prendre en compte la réalité des écoles et des structures pédagogiques.

Soyons déterminé.es et offensif.ves à€l.dans une Éducation Nationale qui ne veut pas de vagues, où l'exceptionnel n'est pas une notion admise mais où les actions et la résistance de parents, d'élú-es tenaces et résolu-es marqueront les esprits...

## **Ci-dessous des propositions d'affichage :**